

Accord euro-méditerranéen d'association CE /Tunisie

1995/0132(AVC) - 13/12/1995

Le rapporteur a souligné qu'il s'agit du premier accord d'une longue série de négociations avec les pays de la rivi re sud de la M diterran e; en outre, il est coh rent avec la strat gie d cid e   Barcelone d'encadrer les accords bilat raux dans le contexte d'une intervention commune. De cette fa on, cet accord pourra  tre  valu  comme un ballon d'essai pour tester   l'avance la volont  de l'Union de concr tiser sa propre d cision politique de Barcelone, par le biais des initiatives importantes et op rationnelles en faveur des pays m ridionaux de la M diterran e. En partageant cette approche d'ouverture   l' gard de l'accord innovateur avec la Tunisie, le Commissaire MARIN en a r sum  les trois grands th mes politique et de s curit ,  conomique et financier, social et humain. Il a ajout  que le volet financier pr voit des ressources ad quates pour aider la Tunisie   s'engager dans tous les efforts n cessaires pour reformer son  conomie sans n gliger le d veloppement social en vue de la cr ation d'une zone de libre- change en 2010.